

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28/05/2020

Le 28 Mai 2020 à 20h, le Conseil municipal de MONTSEGUR s'est réuni à huis clos à la Mairie, en raison du contexte sanitaire, en présence de l'ensemble des adjoints et conseillers, sous la présidence de M. Nicolas DIGOUDÉ, Maire.

Présents : Mesdames Geneviève ALBOUY, Camille ARGIRAKIS, Séverine BONNET et Messieurs Bernard ALLIEU, Cyrille DELMAS, Nicolas DIGOUDÉ, Jérôme LAGARDE, Sébastien MOUNIÉ, Charlie OLIVIER, Lionel SÉGUÉLA, Didier TRÉMOLIÈRES.

A l'ordre du jour :

I – DELIBERATIONS

1- Délégations données au Maire

Vu l'article 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, a décidé de donner délégation au Maire en ce qui concerne :

- La fixation ou la modification des propriétés communales utilisées pour les services publics municipaux
- La réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget et la passation à cet effet des actes nécessaires
- La préparation, la passation, l'exécution et le règlement de marchés de travaux, de fournitures et de services qui peuvent être passés sans formalités en raison de leur montant, lorsque les crédits sont inscrits au budget
- La passation de contrats d'assurance et, également, depuis la loi du 20 décembre 2007 relative à la simplification du droit, l'acceptation des indemnités de sinistre afférentes à ces contrats
- La création de régies comptables (de dépenses ou de recettes) nécessaires au fonctionnement des services municipaux
- La délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières
- L'acceptation de dons et legs non grevés ni de conditions ni de charges
- L'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4600 euros
- La fixation des rémunérations et le règlement des frais des hommes de lois et experts, dans les limites définies par le Conseil municipal : 2000 euros.
- La fixation dans les limites de l'estimation des services fiscaux du montant des offres de la commune à notifier aux expropriés et répondre à leurs demandes
- L'exercice d'actions en justice au nom de la commune ou la défense de la commune dans les intentions intentées contre elle dans les limites définies par le Conseil municipal : 1ere instance, appel, cassation pour les juridictions administrative, civile, pénale, dans le cadre du défenseur ou du demandeur.
- Le règlement des conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux dans les limites définies par le Conseil municipal : 5000 euros.

Vote : 11 voix pour. Délibération votée à l'unanimité.

2- Indemnités de fonction du Maire et des adjoints

Sur proposition du Maire, des indemnités d'un montant total de 16 522,20 euros brut ont été allouées pour l'année au Maire et ses adjoints, à compter de leur prise de fonction, le 24 Mai 2020. Ces indemnités ont été réparties comme suit :

- M. Nicolas DIGOUDÉ, Maire, a été attribuée la somme de 11 901,60 euros brut par an, soit 991,80 euros brut par mois.
- M. Lionel SÉGUÉLA, premier adjoint, a été attribuée la somme de 4620,60 euros brut par an, soit 385,05 euros brut par mois.

- Mme Geneviève ALBOUY, deuxième adjoint, aucune indemnité de fonction n'a été allouée.
- M. Sébastien MOUNIÉ, troisième adjoint, aucune indemnité de fonction n'a été allouée.

Vote : 11 voix pour. Délibération adoptée à l'unanimité.

3- Constitution des commissions municipales

Le Maire a invité le Conseil municipal à désigner les membres des différentes commissions municipales, dont il a rappelé être le président de droit.

Après délibérations, dix commissions ont été créées, et attribuées comme suit :

- Commission BUDGET ET FINANCE :

Mme Geneviève ALBOUY, M. Lionel SÉGUÉLA, M. Bernard ALLIEU

- Commission TRAVAUX – VOIERIE – MAINTENANCE – MARCHES PUBLICS – APPEL D'OFFRE (BTP, travaux) :

M. Lionel SÉGUÉLA, M. Jérôme LAGARDE, M. Charlie OLIVIER

- Commission ACTION TOURISTIQUE ET CULTURELLE – CHATEAU – MUSÉE :

M. Didier TRÉMOLIÈRES, Mme Camille ARGIRAKIS, M. Sébastien MOUNIÉ

- Commission OGS – UNESCO – MONTSEGUR 2020 :

Mme Geneviève ALBOUY, Mme Camille ARGIRAKIS, M. Sébastien MOUNIÉ

- Commission NATURE - ENVIRONNEMENT :

M. Bernard ALLIEU, M. Didier TRÉMOLIÈRES, M. Cyrille DELMAS, M. Lionel SÉGUÉLA

- Commission FONCIER – PATRIMOINE :

M. Didier TRÉMOLIÈRES, M. Charlie OLIVIER, M. Lionel SÉGUÉLA

- Commission ACTION SOCIALE :

Mme Camille ARGIRAKIS, Mme Séverine BONNET

- Commission RESSOURCES HUMAINES :

Mme Geneviève ALBOUY, Mme Séverine BONNET, M. Sébastien MOUNIÉ, M. Lionel SÉGUÉLA

- Commission EVENEMENTIEL – COMMUNICATION :

M. Bernard ALLIEU, Mme Séverine BONNET, M. Jérôme LAGARDE, M. Sébastien MOUNIÉ

- Commission JEUNESSE ET SPORT – VIE ASSOCIATIVE ET EDUCATIVE :

Mme Séverine BONNET, M. Cyrille DELMAS, M. Jérôme LAGARDE, M. Sébastien MOUNIÉ

Vote : 11 voix pour. Délibération acceptée à l'unanimité.

4- Règlement intérieur du Conseil municipal

Le règlement du Conseil municipal a été entériné, à l'unanimité.

A noter : le règlement stipule notamment que toutes questions orales non inscrites à l'ordre du jour pourront être abordées lors des conseils, sauf si lesdites questions ont des implications financières ou budgétaires. Elles devront dans ce cas être déposées 24 heures avant l'ouverture du conseil municipal.

Vote : 11 voix pour. Délibération acceptée à l'unanimité.

5- Élection des représentants du SDE09

Sur l'invitation du Maire, se sont présentés comme candidats :

Titulaire : M. Didier TRÉMOLIÈRES

Suppléant : M. Lionel SÉGUÉLA

Vote : 11 voix pour. Délibération acceptée à l'unanimité.

6- Élection des représentants du SMECTOM

Se sont présentés comme candidats

Titulaire : M. Didier TRÉMOLIÈRES

Suppléante : Mme Séverine BONNET

Vote : 11 voix pour. Délibération acceptée à l'unanimité.

7- Élection des représentants du SMDEA

Se sont présentés comme candidats

Titulaire : Mme Séverine BONNET

Suppléant : M. Didier TRÉMOLIÈRES

Vote : 11 voix pour. Délibération acceptée à l'unanimité.

8- Élection du délégué pour la Défense

Le Conseil a désigné M. Nicolas DIGOUDÉ.

Vote : 11 voix pour. Délibération acceptée à l'unanimité.

9- Élection des membres de la commission d'Appel d'offre

Se sont proposés quatre membres : Messieurs Nicolas DIGOUDÉ, Lionel SÉGUÉLA, Jérôme LAGARDE, Charlie OLIVIER.

Vote : 11 voix pour. Délibération acceptée à l'unanimité.

10- Élection des membres de la Commission de contrôle chargée de la régularité des listes électorales

Le Maire a rappelé la présence de représentants extérieurs au sein de cette commission.

Se sont proposés comme candidats représentants de la commune :

Titulaire : Mme Camille ARGIRAKIS

Suppléant : Monsieur Charlie OLIVIER

Vote : 11 voix pour. Délibération acceptée à l'unanimité.

11- Délégation de pouvoir pour la signature des actes d'état civil

Le Conseil, après en avoir délibéré, a décidé d'accorder délégation à Mme Françoise DUPONT, adjoint administratif, pour la délivrance de tout extrait ou copie d'actes d'état civil, en l'absence du Maire ou des adjoints.

Vote : 11 voix pour. Délibération acceptée à l'unanimité.

12- Heures supplémentaires de Mme Françoise DUPONT

Le 15 mars 2020, Mme Françoise DUPONT, secrétaire de mairie, a effectué 3 heures et 30 minutes d'heures supplémentaires, dans le cadre des élections municipales.

Le Conseil a validé le paiement de ces heures supplémentaires.

Vote : 11 voix pour. Délibération acceptée à l'unanimité.

13 - Participation aux frais de fonctionnement de l'école primaire de Montferrier

Le Maire a rappelé la scolarisation pour l'année scolaire 2019-2020 de quatre enfants de la commune à l'école primaire de Montferrier, ce qui correspond à un coût total de 4000 euros.

Le Conseil a voté pour la participation à ces frais de fonctionnement.

Vote : 11 voix pour. Délibération acceptée à l'unanimité.

14- Participation aux frais de fonctionnement de l'école primaire de Villeneuve d'Olmes

L'école primaire de Villeneuve d'Olmes accueille cinq enfants de la commune, ce qui représente un coût total de 5000 euros.

Le Conseil a voté la participation aux frais de fonctionnement.

Vote : 11 voix pour. Délibération acceptée à l'unanimité.

15- Recrutement d'un agent contractuel

Afin de faire face à un accroissement temporaire d'activité pour la saison touristique 2020, le Conseil municipal a autorisé le Maire à recruter des agents contractuels.

Vote : 10 voix pour. 1 abstention. Délibération acceptée.

II – DELEGATIONS AUX ADJOINTS

1^{er} adjoint délégué pour :

- Signer les mandats, titres, pièces de recettes et de dépenses ;
- Procéder à l'embauche du personnel communal ;
- Signer toute délibération et tout document administratif ;
- Prescrire toute mesure concernant la sécurité dans les cas de murs ou bâtiments présentant un danger ;
- Procéder à l'encadrement du personnel communal concourant à l'entretien et aux activités touristiques ;
- Procéder aux achats de produits consommables destinés au fonctionnement des services municipaux.

2^{ème} adjoint délégué pour :

- Signer les mandats, titres, pièces de recettes et de dépenses ;
- Signer toute délibération et document administratif ;
- Suivre le dossier relatif à l'UNESCO, OGS.

3^{ème} adjoint délégué pour :

- L'élaboration du plan de communication de la commune
- Gestion des ressources humaines
- Coconstruire les projets éducatifs et culturels en lien avec les partenaires du territoire.

III – QUESTIONS DIVERSES

Le Conseil municipal propose d'interrompre le paiement de la redevance annuelle de 177 euros liée à l'utilisation d'ondes radio, le système étant obsolète et inopérant actuellement. Le Conseil propose l'emploi de talkies-walkies qui seront testés prochainement.

Clôture du Conseil municipal à 23 heures